

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 27 SEPTEMBRE 2019

N° 2019-07-06

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept septembre à quinze heures trente, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du dix-neuf septembre deux mille dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Claude AURIAS :

<u>Nombre de délégués</u> En exercice : 27 Présents (mini 9) : 14
<u>Nombre de voix</u> En exercice : 36 Présentes : 18 Exprimées par pouvoirs : 12 Total (mini 19) : 30
Quorum atteint

Délégués présents(es)

**2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteur de 2 voix)**

Mounir AARAB, Claude AURIAS

**1 représentante du Conseil régional Sud-Provence-Alpes-Côte
d'Azur**

(porteuse de 2 voix)

Jacqueline BOUYAC

**1 représentant du Conseil départemental de la Drôme
(porteur de 2 voix)**

Pierre COMBES

**10 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs chacun d'1 voix)**

Christian BARTHEYE, Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Rosy FERRIGNO, Myriam HUGUES, Henriette MARTINEZ, Marie-Pierre MONIER, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Ghislaine SAVIN à Mounir AARAB, Corinne MOULIN à Claude AURIAS, Eliane BARREILLE à Jacqueline BOUYAC, Marlène MOURIER à Philippe CAHN, Marcel BAGARD à Rosy FERRIGNO, Dominique GUEYTTE à Henriette MARTINEZ, Valery LIOTAUD à Marie-Pierre MONIER, Christelle RUYSSCHAERT à Pascale ROCHAS.

Délégués excusés

Pierre-Yves BOCHATON, Marc GUERIN, Jean-Jacques MONPEYSEN, Roland PEYRON

Le quorum étant atteint, Monsieur Claude AURIAS déclare la séance ouverte à 15 heures 30.

Monsieur Sébastien BERNARD est nommé secrétaire de séance.

Objet : Animation du programme Espace Valléen - année 2020 – Plan de financement prévisionnel - Demandes de subventions

- ◆ Vu la délibération du Bureau Syndical n° 2016-05-05 en date du 15 juin 2016 ayant pour objet l'approbation du plan de financement sur 3 ans et notamment l'intervention financière de l'Union Européenne au titre du FEDER-POIA,
- ◆ Vu la délibération du Bureau Syndical n°2016-02-12 en date du 8 avril 2016 ayant pour objet la mise en œuvre de l'animation de la stratégie et du plan d'actions du programme « Espace Valléen » sur 3 années,
- ◆ Vu la délibération du Bureau Syndical n°2017-03-09 en date du 16 février 2017 ayant pour objet le plan de financement prévisionnel de l'année 2 de l'animation de la stratégie du programme Espace Valléen,
- ◆ Vu la délibération du Bureau Syndical n°2018-01-02 en date du 9 janvier 2018 ayant pour objet l'animation du programme Espace Valléen pour l'année 2018,

Le Président expose :

Le Parc porte et anime depuis 2016 un programme Espace Valléen soutenu financièrement par l'Europe, l'Etat et les Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne - Rhône-Alpes.

La mise en œuvre de la stratégie de l'Espace Valléen a pour ambition de faire du massif des Baronnies provençales un territoire pilote en termes de tourisme durable et ce, conformément, à la charte du Parc naturel régional des Baronnies provençales.

Ce programme permet de déployer sur le territoire une stratégie partenariale de diversification touristique à partir de la valorisation des patrimoines naturels et culturels du massif.

La stratégie se décline en un plan d'actions pluriannuel. L'année 2020 sera la dernière année de programmation des opérations initialement retenues dans le plan d'actions.

Le comité de pilotage du programme Espace valléen du 27 septembre 2019 a validé le principe de programmer 6 dernières opérations avant le 31 décembre 2020 en complément des 14 opérations en cours de réalisation.

L'animation du programme pour l'année 2020 peut être soutenue par l'Etat et la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le Président propose de confier la poursuite de l'animation du programme au chargé de mission tourisme et activités de pleine nature du Parc avec pour objectif de favoriser l'engagement de ces 6 dernières opérations, d'évaluer la pertinence du programme d'actions 2015- 2020 et de valoriser la stratégie territoriale et la coopération entre acteurs.

Le Président propose de solliciter l'Etat et la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, selon le plan de financement suivant :

DEPENSES	MONTANT (en € TTC)	RECETTES	MONTANT (en € TTC)
Salaires et charges – Chargé de mission tourisme, animateur du programme « Espace valléen » - 0,9 ETP	45 700	ETAT (FNADT) – 20 %	9 380
		Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur – 20%	9 380
Frais de mission	1 200	Autofinancement PnrBP – 60%	28 140
Total	46 900 €	Total	46 900 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Valide** le plan de financement présenté
- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



Le Président
Claude AURIAS